

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 13^e jour du mois de décembre 2021, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Martin Nadeau, Valérie Desrochers, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Jean-Félice Nadeau et Christine Gingras.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

Monsieur Denis Beaudoin, directeur général par intérim, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, sont également présents.

**RÉSOLUTION
NO 281-21**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 8 décembre 2021 et totalisant 2 131 668,47\$.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 282-21**

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du directeur général par intérim daté du 9 décembre 2021 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière fait dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 28 octobre 2021, des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023, du rapport annuel sur l'application du règlement n° 1721 « Édifiant les règles sur la gestion contractuelle » préparé par M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière et d'un rapport précisant qu'aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage excédant 200 \$ n'a été reçu par un membre du conseil municipal conformément au Règlement 1701 « Relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Plessisville » . Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION NO 283-21

ACCEPTATION DÉFINITIVE AGRANDISSEMENT PARC INDUSTRIEL - PHASE 1

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Racine, ingénieure, de la firme Les Services EXP inc., en date du 19 novembre 2021, visant la réception définitive des travaux exécutés par La Sablière de Warwick Itée, relativement aux travaux d'agrandissement du parc industriel Phase 1 ;

ATTENDU qu'il existe présentement un litige relativement au contrat de sous-traitance de Construction JFL pour la somme de 7 299,76 \$;

Proposé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux effectués par La Sablière de Warwick Itée dans le cadre des travaux d'agrandissement du parc industriel Phase 1, en date du 19 novembre 2021, comme mentionné dans la recommandation de madame Stéphanie Racine, ingénieure, de la firme Les Services EXP inc. en date du 19 novembre 2021.

D'AUTORISER le trésorier à procéder au paiement de 92 521,45 \$, excluant les taxes applicables, représentant la retenue contractuelle de 5 % moins 7 299,76 \$ représentant la somme en litige.

Il est de plus résolu de retenir la somme de 7 299,76 \$ jusqu'au dénouement des procédures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 284-21

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES OUVRAGES - AGRANDISSEMENT PARC INDUSTRIEL - PHASE 2

ATTENDU la recommandation de monsieur Gino-Karl Marcil, ingénieur, de la firme Les Services EXP inc., en date du 10 novembre 2021, visant la réception définitive des travaux exécutés par La Sablière de Warwick Itée, relativement aux travaux d'agrandissement du parc industriel Phase 2;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux effectués par La Sablière de Warwick ltée dans le cadre des travaux d'agrandissement du parc industriel Phase 2, en date du 9 novembre 2021, comme mentionné dans la recommandation de monsieur Gino-Karl Marcil, ingénieur, de la firme Les Services EXP inc. en date du 10 novembre 2021.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement de 56 350 \$, excluant les taxes applicables, représentant la retenue contractuelle de 5 % (51 311,20 \$) et la retenue spéciale (5 038,80 \$).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 285-21

NOMINATION MEMBRES COMITÉ AQUEDUC-ÉGOUTS VILLE-PAROISSE

ATTENDU la décision de la Commission municipale du Québec, datée du 30 janvier 2020, décrétant une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et une entente intermunicipale relative au traitement des eaux usées par la Ville de Plessisville à la Municipalité de la Paroisse de Plessisville;

ATTENDU que les PARTIES se sont engagées à former un comité composé des directeurs généraux de la VILLE et de la PAROISSE, ainsi que de deux conseillers provenant de chacune des municipalités, et que les maires de chacune des municipalités peuvent se joindre d'office aux rencontres tenues par ce comité.

ATTENDU que ce comité peut être le même pour l'alimentation en eau potable que pour le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE les élus de la Ville de Plessisville souhaitent que le directeur du Service du développement durable et le trésorier puissent participer aux rencontres dudit comité;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER les personnes suivantes pour former le comité aqueduc-égouts Ville-Paroisse, en plus du maire qui en fait partie d'office :

1. messieurs Jean-Félix Nadeau et Marc Morin, conseillers municipaux;
2. madame Justine Fecteau, directrice générale ou monsieur Denis Beaudoin, directeur général par intérim

Il est de plus résolu que le directeur du Service du développement durable et le trésorier puissent assister aux rencontres du comité lorsque cela est requis, conditionnement à l'acceptation de la Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

RÉSOLUTION
NO 286-21

REPORT DE LA DEUXIÈME RENCONTRE ANNUELLE DU COMITÉ AQUEDUC-ÉGOUTS

ATTENDU le comité aqueduc-égouts Ville-Paroisse, formé par la résolution n° 285-21 ci avant adoptée, découlant de la décision de la Commission municipale du Québec, datée du 30 janvier 2020, décrétant une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et une entente intermunicipale relative au traitement des eaux usées par la Ville de Plessisville à la Municipalité de la Paroisse de Plessisville;

ATTENDU QUE l'article 15.2 de l'entente prévoit que le comité doit tenir minimalement deux réunions par année, dont l'une d'elles avant la présentation du budget pour la préparation de celui-ci;

ATTENDU QU'en raison des élections municipales, la Ville a suggéré à la Paroisse de reporté la 2^e rencontre qui devait avoir lieu, afin que les deux administrations puissent informer les nouveaux élus de ce dossier plutôt complexe;

ATTENDU QUE la Paroisse a confirmé son accord avec cette suggestion le 2 décembre 2021, et qu'elle doit adopter semblable résolution;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE REPORTER la deuxième rencontre du comité aqueduc-égouts Ville-Paroisse qui devait avoir lieu avant la présentation du budget pour la préparation de celui-ci.

Il est de plus résolu que les membres de chaque comité conviennent ensemble de la date de cette rencontre en 2022, en plus des deux autres rencontres annuelles prévues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 287-21

PARTENARIAT AVEC LE MONT APIC

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de partenariat du Mont Apic inc. permettant aux résidants de la municipalité de bénéficier d'un rabais de:

- 50 % (moitié prix) sur un billet journalier à la station, pendant la saison 2021-2022;

- 5 \$ (moitié prix) à l'admission lors de l'activité « Mont Apic sous les étoiles » qui aura lieu le 12 février 2022.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

RÉSOLUTION NO 288-21 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - AJOUT D'UNE CONDUITE DE SORTIE D'EAU POTABLE À LA CENTRALE DE FILTRATION.

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Martin Lacroix, chef de service à l'hygiène du milieu, à procéder à un appel d'offres pour l'ajout d'une conduite de sortie d'eau potable à la Centrale de filtration, plus particulièrement les demandes suivantes :

- Études d'ingénierie;
- Estimation préliminaire.

D'AFFECTER les sommes nécessaires de la subvention à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECO) pour le paiement de ces dépenses.

Il est de plus résolu de mandater la direction générale à autoriser toutes autres demandes urgentes qui pourraient être requises en cours de travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 289-21 CONGRÈS UMQ 2022

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER monsieur Pierre Fortier, maire, et mesdames Valérie Desrochers et Christine Gingras, conseillères, accompagnés de leur conjointe et conjoint, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu les 12 et 13 mai 2022, à Québec.

En cas d'absence de l'un ou de plusieurs d'entre eux, un ou d'autres membres du conseil pourront y assister.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription de chaque délégué, excluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

RÉSOLUTION
NO 290-21

REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les dépenses de 116 145,52 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO
291-21

BAIL DESSERCOM

Proposé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, et Me Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, le bail à intervenir avec Dessercom inc., visant la location de deux (2) emplacements de stationnement intérieur de la caserne de pompier et l'utilisation des aires communes (1045, avenue Saint-Édouard), avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2021 et prenant fin le 31 décembre 2021, pour un loyer mensuel de 650 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions prévues audit bail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 292-21

ANNULATION DES CRÉANCES DOUTEUSES

La greffière fait dépôt d'une liste des créances douteuses à radier et d'une liste des chèques émis et périmés, approuvées par Jean Mercier, trésorier, en date du 7 décembre 2021 et totalisant 243,28 \$ en capital;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ANNULER les factures inscrites sur la liste des créances douteuses à radier, préparée le 7 décembre 2021, et totalisant 243,28 \$ en capital.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 293-21

APPROPRIATION DE FONDS - SURVEILLANCE DE TRAVAUX

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER 41 851,53 \$ des activités de fonctionnement (budget en cours) au bénéfice des activités d'investissements, représentant les salaires versés au 20 novembre 2021, soit :

- 279,71 \$ pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Bécancour;
- 9 464,68 \$ pour les travaux de démolition et de construction de la piscine municipale (règlement 1724);
- 765,36 \$ pour l'installation de clapets anti-odeur;
- 28 294,28 \$ pour les travaux de réhabilitation d'une partie des avenues Saint-Édouard, Saint-Alfred et des Érables (règlement 1771);

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

- 114,65 \$ pour les travaux de réhabilitation pour le prolongement de l'avenue Simoneau et de la rue Houde (règlement 1772);

- 2 932,85 \$ pour les travaux de réhabilitation des infrastructures routières 2021.

Il est de plus résolu d'approprier les salaires à être versés entre le 20 novembre et le 31 décembre 2021 pour les projets ci-haut mentionnés.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 294-21

AFFECTATION POUR LA CRÉATION DU FONDS DE TRAVAUX D'ÉCONOMIE ÉNERGÉTIQUE À L'ARÉNA

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER 18 000 \$ pour la création de l'excédent de fonctionnement affecté « travaux d'économie énergétique à l'aréna », à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 295-21

DIVERSES AUGMENTATIONS DE FONDS

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUGMENTER l'excédent de fonctionnement affecté des fonds suivants de 96 900 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté, soit :

- « fonds de la dette à long terme » de 29 900 \$;
- « fonds bâtiment hôtel de ville » de 30 000 \$;
- « fonds informatique » de 15 000 \$;
- « fonds toitures hygiène du milieu » de 22 000 \$.

A D O P T É E

RÉSOLUTION NO 296-21

APPROPRIATION DE FONDS - FLOTTE DE VÉHICULES

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

D'AUGMENTER l'excédent de fonctionnement affecté « flotte de véhicules » de 20 509 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté, soit 7 000 \$ représentant le produit de la vente de la surfaceuse au propane (marque Zamboni, modèle 440) et 13 509 \$ pour augmenter le fonds de renouvellement des véhicules de la municipalité.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 297-21**

APPROPRIATION DE FONDS - MASSE SALARIALE

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER 100 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté « masse salariale » au bénéfice de activités de fonctionnement (budget en cours) pour pourvoir aux besoins temporaires reliés à la réorganisation administrative.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 298-21**

**APPROPRIATION DE FONDS - TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE
BÉCANCOUR**

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AFPECTER les sommes nécessaires de la subvention à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECO) aux activités d'investissement à des fins fiscales consolidées pour financer les travaux de stabilisation des berges et prise d'eau brute de la rivière Bécancour.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 299-21**

APPROPRIATION DE FONDS - SUBVENTION COVID AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER 6 300 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté « Covid-19 pour les organismes » au bénéfice des activités de fonctionnement (budget en cours) pour le paiement des subventions attribuées aux organismes accrédités en vertu de la résolution 217-21.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

RÉSOLUTION
NO 300-21

PROCÉDURES PERCEPTION TAXES ET DROITS DE MUTATION EN ARRÉRAGES

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la greffière à prendre les procédures requises pour la perception des comptes de taxes municipales et de droits de mutation en arrérages, tels que plus amplement détaillés sur la liste des comptes dus à la Ville de Plessisville, n'ayant aucun arrangement, approuvée par monsieur Jean Mercier, trésorier, en date du 9 décembre 2021, totalisant 146 501,42 \$ en capital.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 301-21

ENTENTE GESTION DOCUMENTAIRE MRC

Proposé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, et Me Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer au nom de la Ville de Plessisville l'entente à intervenir entre la Ville et la MRC de l'érable, relativement à la fourniture de services techniques en gestion documentaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 302-21

MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES FRAIS DE CARACTÉRISATION POUR LES INDUSTRIES

ATTENDU QUE la Ville a octroyé un contrat à Simo Management inc. pour les travaux de caractérisation des eaux usées 2021-2022-2023 (résolution n° 175-21), débutant le 1^{er} septembre 2021;

ATTENDU QUE les coûts de caractérisation pour le reste de l'année diffèrent de ceux prévus au Règlement 1779 « Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2021 »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les tarifs prévus audit règlement en conséquence;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

DE MODIFIER l'article 3.1 du Règlement 1779 « Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2021 », adopté le 11 janvier 2021, par le remplacement, dans le paragraphe o) du nombre « 1 260,90 » par le nombre « 1 375 ».

Il est de plus résolu que cette modification soit rétroactive au 1^{er} septembre 2021.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 303-21**

MODIFICATION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE 25 D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES RECONNUS EN TEMPS DE PANDÉMIE

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER l'article 8 de la politique municipale no 25 « D'aide financière aux organismes reconnus dans le contexte de la covid-19 » adoptée le 25 mai 2021 par le remplacement, dans la deuxième ligne, de « 12 juillet 2021 » par « 15 septembre 2022 ».

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 304-21**

DEMANDE DE DÉMOLITION DU 2224, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU la demande de démolition déposée par monsieur Qian Fa Jie, le 8 novembre 2021, pour le bâtiment situé au 2224, avenue Saint-Louis;

ATTENDU que la procédure de présentation et d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment principal, prévue aux articles 5 et 6 du règlement n° 1509 sur la démolition des bâtiments, a été réalisée;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de démolition;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER monsieur Jérémy William, agent à l'urbanisme, pour procéder à l'affichage d'un avis public, relativement à la demande de démolition sur l'immeuble situé au 2224, avenue Saint-Louis, et sa publication dans le journal local, conformément aux prescriptions de l'article 8 du règlement 1509 « sur la démolition des bâtiments ».

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

RÉSOLUTION
NO 305-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1632, AVENUE DU PARC

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par madame Lise Bédard visant l'immeuble situé au 1632, avenue du Parc;

ATTENDU qu'après analyse exhaustive de la demande, lors d'une réunion tenue le 28 octobre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) conclut que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter l'implantation de la remise existante à une distance de 0,53 m de la ligne latérale de lot au lieu de 0,60 m, comme prescrit à l'article 5.3 du règlement 1703 sur le zonage;

ATTENDU qu'un avis public a été donné et qu'aucune personne n'a demandé à se faire entendre relativement à cette demande;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, comme présentée par madame Lise Bédard, visant l'immeuble situé au 1632, avenue du Parc, à l'effet d'accepter l'implantation de la remise existante à une distance de 0,53 m de la ligne latérale de lot au lieu de 0,60 m, comme prescrit à l'article 5.3 du règlement 1703 sur le zonage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 306-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2218, RUE FORTIER

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par madame Claire Bélanger visant l'immeuble situé au 2218, rue Fortier;

ATTENDU qu'après analyse exhaustive de la demande, lors d'une réunion tenue le 25 novembre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) conclut que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter l'implantation d'un abri d'auto existant à une distance de 0,49 m de la ligne latérale pour la fondation, normalement prescrite à 0,6 m ainsi qu'à 0,25 m de la ligne latérale pour l'avant-toit, normalement prescrit à 0,30 m, comme prescrit à l'article 5.4.4 du règlement 1703 sur le zonage;

ATTENDU qu'un avis public a été donné et qu'aucune personne n'a demandé à se faire entendre relativement à cette demande;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, comme présentée par madame Claire Bélanger, visant l'immeuble situé au 2218, rue Fortier, à l'effet d'accepter l'implantation d'un abri d'auto existant à une distance de 0,49 m de la ligne latérale pour la fondation, normalement prescrite à 0,6 m ainsi qu'à 0,25 m de la ligne latérale pour l'avant-toit, normalement prescrit à 0,30 m, comme prescrit à l'article 5.4.4 du règlement 1703 sur le zonage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 307-21

DEMANDE DE PERMIS PATRIMOINE BÂTI (2161, RUE SAINT-CALIXTE)

ATTENDU la demande de permis présentée par monsieur Michel Vallée pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 2161, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 25 novembre 2021, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis présentée par monsieur Michel Vallée pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 2161, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 308-21

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUR LES COMITÉS DE RESTAURATION ET RÉNOVATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

ATTENDU la formation du comité chargé de l'application du programme d'aide financière des règlements n° 1788 « Établissant le programme "Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Plessisville" » et n° 1789 « Établissant le programme "Rénovation des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Plessisville" » en vertu de la résolution n° 196-21 adoptée de la séance ordinaire du 16 août 2021;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

ATTENDU qu'il est opportun de pourvoir au remplacement d'un membre déjà nommé en cas de départ;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER les personnes suivantes à titre de membres du comité chargé de l'application des règlements n°1788 « Établissant le programme "Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Plessisville" » et n° 1789 « Établissant le programme "Rénovation des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Plessisville" » :

1. Monsieur Jérémy William, coordonnateur en urbanisme;
2. Madame Caroline Fortin, conseillère en développement touristique et culturel à la MRC de L'Érable;
3. Monsieur Jean-Michel Brassard, résidant et travailleur à Plessisville.

Il est de plus résolu de nommer madame Christine Gingras, conseillère, en remplacement de Madame Martine Allard sur ledit comité. En cas d'absence de madame Gingras, monsieur Sylvain Beaudoin, conseiller municipal, agira à titre de remplaçant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 309-21

REMPLACEMENT ET NOMINATION DE MEMBRES SUR LE COMITÉ DE VERDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU la formation du comité chargé de l'application du Règlement n° 1686 « Relatif au programme d'aide financière "Verdissement des terrains du parc industriel sur le territoire de la Ville de Plessisville" » en vertu de la résolution n° 143-17 adoptée de la séance ordinaire du 5 juin 2017;

ATTENDU qu'il est opportun de pourvoir au remplacement d'un membre déjà nommé en cas de départ;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER monsieur Marc Bédard, horticulteur, à titre de membre du comité chargé de l'application du Règlement n° 1686 « Relatif au programme d'aide financière "Verdissement des terrains du parc industriel sur le territoire de la Ville de Plessisville" ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

Il est de plus résolu de nommer les personnes suivantes pour former ledit comité:

1. madame Christine Gingras, conseillère en remplacement de madame Yolande St-Amant. En cas d'absence de madame Gingras, monsieur Sylvain Beaudoin, conseiller municipal, agira à titre de remplaçant;
2. Monsieur Yannick Faucher, conseiller en aménagement du territoire à la MRC de L'Érable, en remplacement de Carl Plante;
3. monsieur Jérémy William, coordonnateur à l'urbanisme, en remplacement de madame Justine Fecteau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 310-21

REMPLACEMENT ET NOMINATION DE MEMBRES SUR LE COMITÉ D'AIDE FINANCIÈRE CENTRE-VILLE

ATTENDU la formation du comité chargé de l'application du Règlement n° 1655 « Relatif au second programme "Interventions sur les propriétés résidentielles et commerciale dans le centre-ville" » en vertu de la résolution n° 088-16 adoptée de la séance ordinaire du 4 avril 2016;

ATTENDU qu'il est opportun de pourvoir au remplacement d'un membre déjà nommé en cas de départ;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER les personnes suivantes à titre de membres du comité chargé de l'application du Règlement 1655 « Relatif au second programme "Interventions sur les propriétés résidentielles et commerciale dans le centre-ville" » :

1. Monsieur Denis Beaudoin, commissaire au développement économique;
2. monsieur Jean-Michel Brassard, résidant et travailleur de Plessisville.

Il est de plus résolu de nommer les personnes suivantes pour former ledit comité:

1. madame Christine Gingras, conseillère en remplacement de madame Martine Allard. En cas d'absence de madame Gingras, monsieur Sylvain Beaudoin, conseiller municipal, agira à titre de remplaçant;
2. monsieur Jérémy William, coordonnateur à l'urbanisme, en remplacement de madame Justine Fecteau.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

RÉSOLUTION
NO 311-21

**DEMANDES D'ÉCLAIRAGE, D'INTERVENTION ET DE CONSENTEMENT MUNICIPALE
AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA, VIDÉOTRON ET SOGETEL**

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale ou le directeur général par intérim, la directrice du développement durable ou le chargé de projets au développement durable à signer, au nom de la Ville de Plessisville, les documents suivants:

- les demandes d'éclairage des voies publiques auprès d'Hydro Québec, pour l'installation, l'enlèvement, le raccordement et la déconnexion des luminaires de rue sur le territoire de la municipalité;
- les acceptations d'emplacement des équipements d'Hydro Québec et initiées par Hydro Québec et ses mandataires;
- les « Demandes d'intervention municipale - Gestionnaire d'entreprise publique », initiées par Bell Canada;
- les « Demandes de consentement municipal/MTQ » initiées par Vidéotron;
- les « Demande d'intervention » initiées par Sogetel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 312-21

**CONTRAT RÉHABILITATION DE L'AVENUE SAINT-ÉDOUARD ET DES RUES DUPUIS ET
SAINT-PIERRE**

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 15 novembre 2021 à 10 h, pour les travaux de réhabilitation de l'avenue Saint-Édouard, entre la route 116 et la rue Saint-Calixte, incluant les rues Saint-Pierre et Dupuis;

ATTENDU que la soumission de Sintra inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Sintra inc. pour les travaux de réhabilitation de l'avenue Saint-Édouard, entre la route 116 et la rue Saint-Calixte, incluant les rues Saint-Pierre et Dupuis, pour 1 924 500 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

QUE les travaux prévus soient financés à même le Règlement 1780 « Relatif aux travaux de réhabilitation de l'avenue Saint-Édouard, entre la route 116 et la rue Saint-Calixte, incluant les rues Saint-Pierre et Dupuis, et prévoyant un emprunt de 2 785 200 \$ » et selon la programmation de la subvention à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECO).

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Me Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 313-21**

ENTENTE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - BUANDERIE LOU-FORME

Proposé par monsieur Jean-Felipe Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, et Me Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer au nom de la Ville de Plessisville l'entente à intervenir entre la Ville et 2736-0155 Québec inc. (Buanderie Lou-Forme), relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, ayant pour objet de prévoir les modalités financières ainsi que l'utilisation par la compagnie des ouvrages d'assainissement construits par la Ville.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 314-21**

AUTORISATION VHR (VTT) 2021-2022

ATTENDU l'expérience pilote pour la circulation des véhicules hors route (VTT) sur l'avenue Forand, entre les rues Saint-Calixte et Hébert, sur la rue Hébert, en traversant la route 116, sur la rue Édouard-Dufour jusqu'à l'avenue du Collège et de l'avenue du Collège jusqu'à l'intersection du Boulevard des Sucrieries, pour la période du 19 janvier au 1er mai 2021 (résolution n° 015-21);

ATTENDU que la municipalité n'a reçu aucune plainte des résidents du secteur au cours de cette période;

ATTENDU que le Club Sport « 4 » de L'Érable inc. n'a pas proposé de tracé alternatif pour la saison 2021-2022;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

DE PERMETTRE la circulation des véhicules hors route (VTT) sur l'avenue Forand, entre les rues Saint-Calixte et Hébert, sur la rue Hébert, en traversant la route 116, sur la rue Édouard-Dufour jusqu'à l'avenue du Collège et de l'avenue du Collège jusqu'à l'intersection du Boulevard des Sucreries, comme indiqué sur le plan identifié « Annexe A ».

D'ACCORDER l'autorisation de circuler pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

QUE l'autorisation de circuler aux VTT, sur les lieux ciblés à la présente résolution, soit valide jusqu'au 1^{er} mai 2022, à titre de prolongation d'expérience pilote.

QUE la présente résolution s'applique aux véhicules tout terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c. V-1.2).

QUE le Service des travaux publics procède à l'installation de la signalisation routière appropriée si requis.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 315-21**

**DÉCRET DE SIGNALISATION ET LA CIRCULATION SUR LES AVENUES SIMONEAU ET
HOUDE**

ATTENDU QUE la construction des trois immeubles à logements sur l'avenue Simoneau a nécessité des travaux de réhabilitation pour le prolongement de cette avenue et la construction de la rue Houde;

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire une période d'essai de six mois quant à la signalisation à sens unique sur la rue Houde;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER un arrêt obligatoire sur la rue Houde à l'intersection de la rue Saint-Alfred.

DE DÉCRÉTER la rue Houde, direction ouest, chemins de circulation à sens unique.

DE DÉCRÉTER une interdiction de stationnement sur l'avenue Simoneau du côté du Méchoui de L'Érable.

Il est de plus résolu d'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation de la signalisation routière appropriée.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

RÉSOLUTION
NO 316-21

LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster les heures de travail pour définir une plage horaire équitable pour les personnes salariées de l'aréna.

ATTENDU QUE des précisions doivent aussi être apportées à l'article 17.04 relative à la prime de soir ou de nuit afin d'éviter une mauvaise interprétation.

ATTENDU QUE l'employeur et le syndicat désirent modifier la convention collective, par une lettre d'entente, pour apporter les modifications requises.

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer la lettre d'entente avec le syndicat pour modifier les articles 11.04 relative à la personne salariée permanente de l'aréna et 17.04 relative à la prime de soir ou de nuit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 317-21

ADOPTION 1ER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1703 DE ZONAGE (ZONE 109C)

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments et le nombre de logements permis dans la zone à dominance commerciale n° 109.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS 2022 ET RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET COMPENSATIONS 2022

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Nadeau, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement « Sur les taxes et compensations pour l'année 2022 ». Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à décréter les taux de taxes et de compensations à imposer aux citoyens, afin d'avoir les sommes nécessaires aux paiements des dépenses d'administration et pour faire face aux obligations de la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marc Morin, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement « Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2022 ». Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à déterminer à mettre à jour et fixer un mode de tarification afin de financer tout ou partie des biens, des services et des activités de la Ville.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par madame Valérie Desrochers, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à permettre la publication des avis publics municipaux par affichage à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la ville, sans avoir besoin de les publier dans un journal local.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS 1793 À 1797

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement des projets de règlements suivants:

- 1793 « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage afin de préciser les normes d'implantation des bâtiments accessoires et permettre l'usage résidentiel de trois logements pour l'étage supérieur dans la zone à dominance communautaire n° 227.1. »;
- 1794 « Modifiant le Règlement 1707 Administratif en urbanisme afin de définir un abri-jardin »;
- 1795 « Modifiant le Règlement n° 1195 sur les dérogations mineures, concernant les dispositions relatives à l'emprise des rues et à la dimension minimale des lots du règlement de lotissement qui peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure »;
- 1796 « Modifiant le Règlement 1595 "Permettant la traverse de véhicules hors-norme sur l'avenue Méthot et l'avenue Héon", afin de changer l'emplacement de la traverse sur l'avenue Méthot »;
- 1797 « Relatif à l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement et prévoyant un emprunt de 270 700 \$ »;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021, 20 H 30

D'ADOPTER les règlements suivants:

- 1793 « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage afin de préciser les normes d'implantation des bâtiments accessoires et permettre l'usage résidentiel de trois logements pour l'étage supérieur dans la zone à dominance communautaire n° 227.1. »;
- 1794 « Modifiant le Règlement 1707 Administratif en urbanisme afin de définir un abri-jardin »;
- 1795 « Modifiant le Règlement n° 1195 sur les dérogations mineures, concernant les dispositions relatives à l'emprise des rues et à la dimension minimale des lots du règlement de lotissement qui peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure »;
- 1796 « Modifiant le Règlement 1595 "Permettant la traverse de véhicules hors-norme sur l'avenue Méthot et l'avenue Héon", afin de changer l'emplacement de la traverse sur l'avenue Méthot »;
- 1797 « Relatif à l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement et prévoyant un emprunt de 270 700 \$ ».

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 52.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE